

**Moyens des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés  
privés**

**La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire  
Rectrice de l'académie de Nantes  
Chancelière des universités**

- Vu le décret n°2018-614 du 16/07/2018 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux enseignements conduisant au baccalauréat général et aux formations technologiques conduisant au baccalauréat technologique ;

**ARRETE**

Sous réserve de l'adoption de la loi de finances 2026 et sous réserve de moyens :

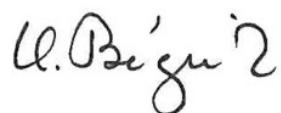
**Article 1er :**

Les listes des enseignements de spécialité et optionnels autorisés dans les établissements privés sous contrat de l'académie de Nantes pour la rentrée 2026 sont annexées au présent arrêté.

**Article 2 :**

Le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site intranet de l'académie.

Fait à Nantes, le 28 janvier 2026



**Katia BÉGUIN**